

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 30 JUIN 2017 : DELIBERATION N° 74

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf.: **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 23 JUIN 2017

L'an deux mille DIX-SEPT, le TRENTE JUIN à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J.PAQUE - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - P. MACQ - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - M-P.ROPITAL - F. FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - B FEDELI - L-A.DE BEJARRY

EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Christian DEMUYNCK (à André PIEGAY)

Guy CAMBRELENG (à M. Charles LALY)

Patricia MACQ (à Yves ZUMSTEIN)

Samia SERHANI (à Jeanine PAQUE - à partir de la question n° 2)

Denis DEJARDIN (à Marc DANNEELS à partir de la question n° 10 BIS)

Naëlle TAJDIRT (Jean-Pierre COULON)

EXCUSE(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(E)S :

Abdelhakim NEZZARI - Xavier DUBOIS

Louis-Armand DE BEJARRY (arrivé pour voter à partir de la question n° 8)

Marc DANNEELS (absent à partir de la question n° 32)

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie CORDIER

OBJET N°19 : Maison du Tourisme - Affectation du résultat 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :

- L.2311-5 relatif à la production de la délibération prise à l'appui de la décision budgétaire,

- R.2311-11 relatif au report du besoin ou de l'excédent de financement de la section d'investissement, du résultat de la section de fonctionnement au budget de l'exercice suivant,

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 2016, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu la délibération N ° 72 du 30 juin 2017, Maison du Tourisme - Compte de Gestion 2016,

Vu la délibération N ° 73 du 30 juin 2017, Maison du Tourisme - Compte Administratif 2016,

Considération que le Conseil Municipal a approuvé le Compte de Gestion 2016 et le Compte Administratif 2016,

Considérant que dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M14, il est demandé à l'Assemblée d'affecter le résultat au 31 décembre 2016,

Que le résultat au 31 décembre 2016 vient d'être déterminé précédemment, à savoir :

EN INVESTISSEMENT :

Résultat de clôture au 31/12/2016 +119 142,38 €

EN FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2016 0,00 €

Que la compétence tourisme ayant été transférée au 01/01/2017 à l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, le budget annexe « Maison du Tourisme » a été clôturé au 31/12/2016,

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'affecter ce résultat au compte 001 pour un montant de 119 142,38 € (excédent d'investissement) sur le budget principal.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

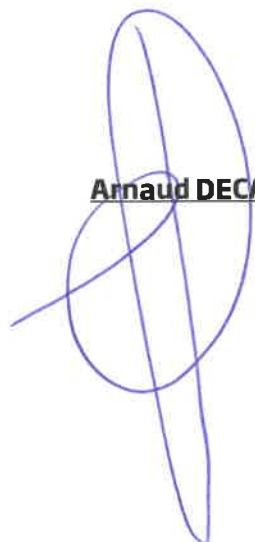
- **Décide** d'affecter ce résultat au compte 001 pour un montant de 119 142,38 € (excédent d'investissement) sur le budget principal.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,


Arnaud DECAGNY

